

Un régime de pension identique pour tous

SOCIAL Philippe Defeyt plaide en faveur de l'harmonisation des régimes

- ▶ Des retraités qui cumulent plusieurs pensions sans pour autant rouler sur l'or, des petites pensions trop faibles et de fortes inégalités.
- ▶ L'ancien président du CPAS de Namur propose aussi l'instauration d'une pension de base, identique pour tous.

En Belgique, il existe trois grands régimes de pension : l'un est réservé aux salariés, le deuxième, aux indépendants et le troisième aux fonctionnaires nommés (mais pas aux contractuels travaillant dans la fonction publique). Ce serait donc : à chacun son régime ? Pas du tout. De nombreux pensionnés « cumulent » - sachant que cela n'est pas nécessairement synonyme d'aisance financière.

Sur la base des statistiques disponibles les plus récentes (portant sur l'année 2015), Philippe Defeyt, l'ancien président du CPAS de Namur, a « cartographié » les pensionnés de plus de 65 ans. Un cinquième d'entre eux (elles) - soit 411.000 personnes - cumulent une pension de survie et une pension de retraite - il s'agit essentiellement (à 92 %) de femmes qui ont peu travaillé, ayant, par exemple, interrompu ou considérablement réduit leur carrière ou leur temps de travail après la naissance des enfants. Plus étonnant peut-être, un peu plus d'un tiers cumule plusieurs pensions relevant... de régimes différents (lire ci-contre).

« Cela reflète les méandres des carrières professionnelles, mais aussi la complexité de nos régimes de pension, explique Philippe Defeyt. Or, cette tendance va s'accroître : les parcours d'emplois sont de plus en plus diversifiés et les carrières, de plus en plus panachées. C'est pourquoi la simplification de nos régimes de pension est un enjeu majeur, pourtant largement absent des débats actuels sur la réforme du système de retraites. »

L'autre enjeu majeur est lié aux grandes inégalités de pension. Si la pension moyenne, que Philippe Defeyt évalue à 1.540 euros par mois (brut), est plus élevée qu'on ne le pense - en raison

justement des « cumulés » -, près d'un cinquième des retraités de plus de 65 ans perçoivent une pension de moins de 1.000 euros par mois, inférieure au seuil de pauvreté, fixé, en Belgique, à 1.150 euros. Et 114.000 pensionnés bénéficient de la Grapa, la Garantie de revenus aux personnes âgées, octroyée

après vérification des revenus du ménage et qui porte le montant de la pension à 1.083 euros.

Par ailleurs, il existe de grandes inégalités liées au genre, à la carrière et au statut. Car le montant de la pension ne dépend pas seulement du salaire perçu durant la vie active. Les femmes, dont les carrières sont souvent « mitées » comme nous le rappelions ci-dessus, ont en moyenne une pension plus faible que les hommes. Les périodes de chômage ou de maladie, généralement moins fréquentes pour les personnes qui jouissent d'un meilleur salaire, réduisent aussi le niveau de la retraite.

« S'ajoute la forte inégalité entre le régime général de pension et le régime des fonctionnaires nommés. À parcours salarial équivalent, ceux-ci peuvent espérer une pension de 40 à 50 % plus élevée. » Les fonctionnaires nommés bénéficient d'un régime très favorable. Le taux de remplacement - le pourcentage de son ancien revenu que l'on perçoit une fois arrivé à la retraite - est de 75 %, contre 60 % pour un isolé dans le régime salarié. De plus, la pension est calculée sur la base des salaires des dix dernières années, et non sur le salaire moyen perçu sur l'ensemble de la carrière. Et le plafond de pension est bien plus élevé : 6.500 euros brut par mois, contre 2.400 euros dans le secteur privé, résume Philippe Defeyt.

« Peut-on espérer assurer la cohésion sociale avec un système où existent, d'une part, de très petites pensions et d'autre part, d'aussi grandes inégalités liées en grande partie aux circonstances de la vie ? C'est à mon avis la question préalable qu'il convient de se poser, mais qu'a malheureusement esquivée le débat actuel sur les pensions. Quand le rapport de la commission des pensions a été publié, à l'été 2014, j'avoue avoir été très déçu que les experts ne proposent pas d'harmoniser les trois grands régimes de pension », confie-t-il.

Nous avons demandé à Jean Hin-

driks, professeur d'économie à l'UCL, qui fut membre de la commission de réforme des pensions (et qui fait partie du conseil académique des pensions qui lui a succédé), pourquoi ne pas avoir prôné une harmonisation des régimes. « Pour trois raisons. Un, le respect des droits acquis. Deux, l'équité, sachant que les fonctionnaires nommés ne peuvent pas se constituer une pension complémentaire et que les cotisations des indépendants sont limitées, en raison de l'absence de cotisations employeurs. Et trois, le pragmatisme : c'est impossible à court terme compte tenu des différences importantes entre les trois régimes. Nous avons donc plaidé pour une convergence vers des règles communes, mais sans harmonisation. »

« Peut-on assurer la cohésion sociale avec un système où existent de très petites pensions et d'aussi grandes inégalités ? »

Réponse de Philippe Defeyt : « Je ne propose pas de réduire les pensions actuelles des fonctionnaires : il faut protéger les acquis durant une période transitoire. Mais je ne pense pas que la justification ancienne des pensions des fonctionnaires nommés - celle-ci incluait un salaire différé - n'est plus valable. Dans le passé, il est exact que l'on gagnait moins dans la fonction publique que dans le privé. Ce n'est plus vrai, hors certaines fonctions à très haute qualification. Un aide-cuisinier au CPAS gagne aujourd'hui sans doute mieux sa vie que celui qui travaille dans la cuisine d'une chaîne de restauration rapide. » Il conviendrait également d'harmoniser les 2^e et 3^e piliers et de déplaçonner les cotisations de pension des indépendants.

Et c'est pourquoi Philippe Defeyt persiste : un système de pension basé sur trois régimes est illisible, personne ne s'y retrouve, inéquitable et de moins en moins adapté à la situation actuelle et à venir sur le marché de l'emploi. Et la réponse repose sur deux piliers : d'une part, une pension au moins égale au seuil de pauvreté et, d'autre part, un même régime de pension pour tous ; que le mode de calcul de la pension soit identique quels que soient le statut, le genre, le secteur, que l'on soit indépendant, salarié ou fonctionnaire nommé. ■

EN CHIFFRES

Près de 2 millions de pensionnés

- ▶ En 2015, il y avait **1.974.000** pensionnés de 65 ans et plus.
- ▶ **91.000** avaient un emploi.
- ▶ **411.000** cumulaient une pension de survie et au moins une pension de retraite.
- ▶ **425.000** cumulaient une pension du régime salariés et une du régime indépendants.
- ▶ **233.000** cumulaient une pension du régime salariés et une du régime fonctionnaires.
- ▶ **51.000** cumulaient une pension du régime indépendants et une du régime fonctionnaires.
- ▶ **35.000** pensionnés cumulaient une pension de chacun des trois régimes.

DOMINIQUE BERNIS

LA PROPOSITION DE PHILIPPE DEFEYT**« Une pension de base de 600 euros »**

Philippe Defeyt défend l'instauration d'un *revenu de base*, terme qu'il préfère à celui d'*allocation universelle*. « Dans l'esprit de beaucoup de gens, une allocation universelle doit suffire pour vivre. Je privilégie un *revenu de base*, auquel vont s'ajouter les autres revenus, professionnels et/ou venant de la Sécurité sociale. » Ce choix politique et philosophique - qui, rappelons-le, ne fait pas l'unanimité, même à gauche - colore sa vision de la manière dont devrait être fixée la pension.

À ses yeux, la réforme du système de pension ne peut se limiter à l'harmonisation des règles des trois grands régimes ni à la question technique du mode de calcul. S'il est favorable au système de pension à points préconisé par la commission de réforme des pensions, il estime que cela ne vide pas la problématique.

Que propose-t-il ? Que la pension soit composée de deux parties : d'une part, une pension de base identique pour tous, quelles que soient les vicissitudes de la

Impact de la proposition de Philippe Defeyt sur la pension d'une personne isolée*

Salaire de référence	Aujourd'hui	Avec une pension de base de 600 €
500	1.083	1.150
1.000	1.083	1.150
1.500	1.083	1.292
2.000	1.200	1.523
2.500	1.500	1.754
3.000	1.800	1.985
3.500	2.100	2.215
4.000	2.373	2.446
4.500	2.373	2.677
5.000	2.373	2.908

* dans l'hypothèse où l'enveloppe globale des dépenses de pension est augmentée de 4 milliards

vie active ; et d'autre part, une partie variable, dépendant de la carrière et des rémunérations professionnelles. Avec comme contrainte qu'aucune pension ne soit inférieure au seuil de pauvreté.

« L'instauration d'une pension de base et d'une partie variable, comme je le propose, pourrait se faire à enveloppe inchangée. Mais le scénario qui a ma préférence, basé sur une pension de base de 600 euros, implique une hausse de 10 % de cette enveloppe » - soit 4 milliards d'euros.

Philippe Defeyt a notamment simulé l'impact de sa proposition sur les pensions. Nous reproduisons, dans l'infographie ci-contre, le cas d'une personne isolée, en fonction du salaire de référence (autrement dit : du niveau de salaire moyen perçu durant la vie active). « Tous les salariés futurs dans le régime salarial y gagnent. Pourquoi ? Parce qu'on injecte 4 milliards supplémentaires en faveur des pensionnés. Et parce que les futurs travailleurs du secteur public nommés s'alignent sur le régime général et auront donc une pension moins élevée que s'ils avaient bénéficié des règles actuelles. »

D.B.